

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 38

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire neuchâteloise

Autor: Porret, Emma

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire neuchâteloise

Nous sommes heureuse d'inaugurer aujourd'hui sous cette rubrique une série de chroniques destinées, aussi bien à tenir nos lecteurs au courant des questions intéressant les femmes, débattues tant aux Chambres fédérales que dans les Grands Conseils de nos trois cantons romands, qu'à initier peu à peu les femmes qui nous lisent au fonctionnement de la chose publique et aux problèmes sur lesquels elles auront, elles aussi, un jour à se prononcer. (Réd.).

La session des 15, 16 et 17 novembre du Grand Conseil neuchâtelois n'a pas présenté un intérêt féministe bien direct : on y a surtout discuté budget, emprunt et impôt, et chacun sait qu'en ces matières nous n'avons rien à envier à nos concitoyens électeurs, et que nous vivons avec eux sur le pied de la plus parfaite égalité.

L'emprunt voté se monte à 10 millions dont 8, il est vrai, sont pour la Banque cantonale, tandis que les deux autres seulement sont destinés à consolider la dette flottante. Le budget de 1916 prévoit un déficit qui dépasse le million ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car les industries de notre canton sont durement éprouvées par la guerre ; et à eux seuls, les secours alloués aux militaires représentent une somme plus élevée que le déficit prévu pour 1916. De tous les cantons, et proportionnellement, nous sommes celui qui a le plus dépensé dans ce domaine. Il a donc été nécessaire d'élever le taux de l'impôt direct, qui a été porté de 2 fr. à 2 fr. 50 pour mille sur la fortune et de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 pour cent sur les ressources. Et voilà comment nous réalisons l'axiome courant : « Les neutres s'enrichissent. »

La plus déshéritée de toutes nos communes, celle de Brot-dessous, perdue sur les pentes âpres du Jura, n'a pas attendu la guerre pour connaître la misère. Depuis 20 ans elle n'a cessé de s'appauvrir, pour diverses raisons que je me garderai bien d'exposer ici, car je n'aurais même pas mentionné cette affaire dans le *Mouvement Féministe*, si elle n'avait donné lieu à un incident que je voudrais livrer à la réflexion de ses lecteurs : Parmi les économies possibles, le Conseil d'Etat avait suggéré à la commune de Brot la suppression d'une de ses deux classes. Les députés au Grand Conseil s'élevèrent (et avec raison) contre une mesure aussi antidémocratique. Un point surtout excitait leur noble indignation : c'est qu'il avait été question de remercier l'instituteur et de garder l'institutrice. « ...Et cependant, Messieurs, si l'une des deux classes doit être supprimée, n'est-il pas évidemment préférable que ce soit celle de l'institutrice?... » D'un mot, le chef du Département de l'Intérieur calma l'effervescence : il reconnut qu'en effet, le renvoi éventuel de l'institutrice serait évidemment plus... démocratique. Aussitôt les esprits s'apaisèrent et la discussion reprit d'un ton plus adouci.

Notre Grand Conseil s'est singularisé en renvoyant au Conseil d'Etat, pour examen, et, selon toute probabilité, jusqu'après la fin de la guerre, les 27 naturalisations qu'on lui proposait. Cependant les 27 candidats avaient de zélés défenseurs et la discussion fut chaude. — Quel pouvait être, pendant ce temps, l'état d'âme d'une prétendue citoyenne, perdue en un coin obscur des tribunes, sinon une colère difficile à maîtriser en pensant qu'on allait peut-être lui infliger ces nouveaux concitoyens, dont le moins qu'on en pût dire était que leur courage n'était pas à l'abri de tout soupçon ; qu'ils allaient, du jour au lendemain, devenir électeurs, s'insinuer aux Conseils communaux, au

Grand Conseil, aux Chambres fédérales, partout — faire la loi dans le pays — tandis qu'elle-même, qui est pourtant de vieux bois suisse, n'avait pas un mot à y dire ! Le résultat du vote ne lui apporta qu'une incomplète satisfaction. Ce qui a été évité ici a réussi ailleurs, et va se faire, dit-on, après la guerre, dans des proportions grandioses : on introduira alors en Suisse la naturalisation obligatoire... et le cheval de Troie sera enfin dans nos murs. Quand ces temps viendront, ne sera-ce pas l'heure aussi de présenter nos candidats, et de suggérer un autre moyen de faire contre-poids à l'infiltration étrangère ? A savoir : de nous « naturaliser », nous, Suissesses, nous incorrigiblement patriotes à l'égard d'une patrie qui nous renie pour adopter « avec largeur d'esprit » (comme disaient les avocats des 27) les déchets des autres pays ?

Emma PORRET.

Ce que disent les journaux féministes...

Les représentantes des coopératrices anglaises, hollandaises, autrichiennes et suisses, réunies récemment, ont adressé un message de paix à toutes les coopératrices. « Plus encore que les membres masculins des coopératives, disent-elles, les femmes sont résolues à rester fidèles à leur ancien idéal, même en temps de guerre, à se tendre la main et à travailler pour la paix, malgré toutes les barrières que la guerre mondiale a élevées entre les nations. Que les femmes travaillent sans se lasser, afin que les rapports internationaux ne soient pas seulement conservés, mais se développent toujours plus ; que les femmes contribuent à mettre fin à cette lutte fratricide et à faire renaître l'idéal de solidarité internationale. »

(Feuille centrale de la Société d'utilité publique des femmes suisses.)

* * *

On écrit d'Algérie que la guerre émancipe la femme kabyle. Celle-ci ne sortait presque jamais de sa maison que pour aller en pèlerinage. Maintenant, beaucoup d'hommes étant partis, ce sont les femmes qui vont toucher l'argent des pensions et allocations ; quelquefois elles ne peuvent pas le faire en une seule matinée, et vont manger à l'auberge ; à certains jours, c'est une vraie procession de femmes dans les rues. Aussi les femmes disent : « Puisse la guerre durer longtemps ! » Les hommes disent : « Dieu nous a ôté nos droits. »

(L'Espoir du Monde.)

* * *

La seconde Convention nationale du Conseil des femmes électrices des Etats-Unis a eu lieu à San-Francisco en juillet. Au programme figuraient l'instruction civique des femmes, l'établissement d'une législation tenant compte des intérêts des hommes et des femmes, des enfants et du foyer, et l'extension du droit de suffrage aux femmes ne le possédant pas encore.

Actuellement, aux Etats-Unis, $\frac{1}{5}$ des membres du Sénat et $\frac{1}{7}$ de ceux de la Chambre des Représentants sont nommés par des Etats dans lesquels les femmes ont le droit de vote, ce qui représente un total de quatre millions de femmes électrices. En outre, $\frac{1}{6}$ des suffrages émis lors des élections présidentielles sont des voix de femmes.

(Jus Suffragii.)

* * *

Les premières femmes juges de l'empire britannique ont été nommées en juillet dans l'Australie du Sud.

(Jus Suffragii.)

* * *

Il y a dix ans que les femmes allemandes ont obtenu le droit d'être titrées. Aujourd'hui, l'Allemagne compte 1049 femmes exerçant ces fonctions.

(Die Frauenfrage.)

* * *

La National Union of Women Workers d'Angleterre a organisé des patrouilles de femmes, auxquelles le commissaire en chef de la police rend un brillant témoignage. Les autorités civiles et militaires ont été très satisfaites de la façon dont elles ont maintenu l'ordre, de